

COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PROJET PLAN DE PREVENTION DU BRUIT

DANS L'ENVIRONNEMENT (PPBE)

3^{ème} ECHEANCE

Conformément à l'article R572-9 du Code de l'environnement, le projet du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) - 3^{ème} échéance, est mis à disposition du public pendant deux mois :

du 25 mai au 25 juillet 2022.

Durant cette période :

❖ **Les pièces du dossier sont consultables :**

- Par voie électronique, sur le site internet de la Communauté urbaine Caen la mer : <https://caenlamer.fr/>
- En version papier, au siège de la Communauté urbaine de Caen la mer, localisée au 16 rue ROSA PARKS, 14000 CAEN), du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 16h30.

❖ **Le public peut formuler ses observations sur ce projet :**

- Sur un registre ouvert à cet effet, au siège de la Communauté urbaine Caen la mer, localisée à rue ROSA PARKS, 14000 CAEN), du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 16h30.
- Sur le registre numérique disponible sur le site internet de Caen la mer, rubrique Cartographie du bruit.

A l'issue de la consultation, une synthèse des observations du public sur le projet de PPBE sera établie et intégrée au PPBE.

Le Bureau communautaire sera alors amené à délibérer sur l'approbation de ce PPBE.